

Frances. Je suis sûre que les intentions de l'ancien ministre étaient bonnes, comme elles l'ont toujours été dans ce ministère, mais il a négligé, en 1957, de prévoir un poste dans les crédits de cette année-là pour l'école de Fort Frances. Par conséquent, ce n'est que cette année que nous avons prévu ce poste. Nous avons commencé par un crédit de \$150,000, et nous comptons relever le chiffre à \$720,000 pour l'an prochain. Nous espérons pouvoir remplacer cette école, dont nous sommes loin d'être fiers.

M. Benidickson: Le ministre m'avait promis, au printemps de 1957, à la fin de l'année financière, qu'on dresserait sans délai les plans de cette école, et je suis sûr qu'il en a été ainsi, même sous le régime du nouveau gouvernement. Il y a retard dans la mise en marche des travaux.

L'hon. Mme Fairclough: Je ne saurais croire qu'à la réflexion l'honorable député puisse dire qu'il y a eu délai trop long, car avec son expérience dans le gouvernement, il sait que ces choses demandent parfois pas mal de temps. Il faut prévoir la préparation et l'approbation des plans par les divers ministères du gouvernement qui s'intéressent à la construction, et il y a tant de choses à faire avant d'atteindre le stade des appels d'offres. Même après l'appel des soumissions, il se produit quelquefois des retards, mais nous espérons mettre le projet en marche cette année.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous dire si l'école de Fort Frances entre dans le programme d'un milliard de dollars annoncé au début de février 1958?

L'hon. Mme Fairclough: Au début de février 1958, je ne dirigeais pas ce ministère; ce sont donc des renseignements que je ne possède pas.

D'autre part, je dirai à l'honorable député que l'état de choses à Red-Lake nous préoccupe beaucoup. Avant bien longtemps,—dans une semaine ou deux,—nous entrerons en pourparlers avec le ministère des Affaires municipales de l'Ontario pour voir ce qui peut être fait à l'égard de cette situation déplorable.

L'honorable député a fait certaines observations sur les problèmes du bien-être de l'enfance. Je tiens à dire dès le début que nous sommes bien contents de la collaboration que nous avons reçue de la Société de l'aide à l'enfance quand il s'est agi d'aider les enfants indiens. A la suite d'un cas qui s'est présenté à l'agence de Fort Frances, dont l'honorable député m'avait parlé, et aussi par suite d'autres cas où les circonstances étaient à peu près les mêmes, le ministère a maintenant le pouvoir d'offrir une aide en matière d'instruction et de bien-être, à titre de mesures humanitaires, aux enfants indiens demeurant

[L'hon. M^{me} Fairclough.]

dans la réserve, en plus des autres catégories dont j'ai parlé dans mon communiqué à la Chambre le 8 avril 1960. Ces avantages sont offerts avant tout aux femmes indiennes qui ont perdu leur statut d'indiennes par suite de leur émancipation ou de leur mariage, et qui n'ont d'autre choix que de retourner auprès d'amis ou de parents dans les réserves pour diverses raisons, comme le décès du conjoint ou des cas de maladie grave dans la famille. Antérieurement, il n'existait aucun moyen satisfaisant d'apporter une aide essentielle en matière de bien-être et d'instruction à ces femmes et à leurs enfants. Le gouvernement actuel a donc décidé, pour des raisons humanitaires, qu'il fallait accorder une aide en matière d'instruction et de bien-être aux gens qui vivent dans les réserves autant que s'ils avaient retenu le statut d'Indiens. Nous espérons que cette mesure apportera une solution à ce problème particulièrement fâcheux que mon honorable ami connaît très bien.

M. Herridge: Monsieur le président, je suis resté assis confortablement dans l'attente des crédits de la Galerie nationale, en me promettant de mettre le ministre dans l'embarras plus tard. Cependant, je tiens à profiter de l'occasion pour faire quelques observations qui se rattachent à ce que l'honorable député de Vancouver-Est et l'honorable député de Skeena ont dit à propos de ce décret du conseil en vertu duquel des parcelles de terres de réserves indiennes de la Colombie-Britannique ont dû être rendues de même que le solde d'argent dans la caisse des bandes indiennes. J'ai proposé maintes fois déjà que cet argent soit utilisé pour ériger un monument à la bande du lac Arrow maintenant disparue, dont le dernier membre est mort en 1955. Je me suis levé pour poser la question suivante au ministre: le ministère a-t-il retourné à la Colombie-Britannique la solde en caisse de la bande indienne du lac Arrow?

L'hon. Mme Fairclough: La réponse est oui.

M. Martel: Monsieur le président, j'aurais quelques brèves observations à faire avant que le premier crédit de ces prévisions de dépenses soit approuvé. La question revêt une grande importance pour moi parce qu'il y a un certain nombre de bandes indiennes éparpillées dans la circonscription de Chapleau que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Tout d'abord, je m'associe aux autres députés pour remercier le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de la collaboration bienveillante que j'ai toujours obtenue de son ministère; je tiens en même temps à remercier les fonctionnaires de son ministère.